

REUNION DU 15 DECEMBRE 2014 fixée à 14h00 A LA SOUS-PREFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE.

OBJET : Réunion du « comité de suivi » concernant le projet de carrière porté par les Ciments CALCIA à BRUEIL EN VEXIN

TOUR DE TABLE

- ✚ M. Philippe PORTAL, Sous-Préfet,
- ✚ Mme Chrystèle TERSIER, Bureau Police générale et cadre de vie –Sous-Préfecture,
- ✚ M. Henri KALTEMBACHER, DRIEE - UT 78,
- ✚ Mme Marie-Laure PROJETTI, DDT 78 / SUBT,
- ✚ Mme Ghislaine SENEÉ, Conseillère Régionale Ile de France (EELV),
- ✚ M. Yasser AMRI, représentant Mme DESCAMPS-CROSNIER Député,
- ✚ M. SAINT-AMAUX, Conseiller Général des Yvelines
- ✚ M. Bruno CAFFIN, Maire de BRUEIL EN VEXIN,
- ✚ Mme Martine TELLIER, Conseillère municipale BRUEIL EN VEXIN,
- ✚ M. Gérard BEGUIN, Maire de SAILLY,
- ✚ M. Thierry JOREL, Maire de FONTENAY SAINT PERE,
- ✚ M. Jean LEMAIRE, Maire de GARGENVILLE,
- ✚ M. Patrick DAUGE, Maire de GUITRANCOURT,
- ✚ M. Marc GIROUD, Président du PNRVF,
- ✚ Mme Agnès LANTHIER, Directrice du PNRVF,
- ✚ Mme Françoise ROUX, Responsable environnement du PNRVF,
- ✚ M. Jean-Daniel BEGUIN, Chambre d'Agriculture,
- ✚ M. Julien DEMARQUE, Chambre d'Agriculture,
- ✚ M. Etienne DE MAGNITOT, Association « Amis du Vexin Français »,
- ✚ M. Pierre BELLICAUD, Association « Amis du Vexin Français »,
- ✚ Mme Monique RONCIN, « Association les Amis de Brueil en Vexin »,
- ✚ M. Christian LEWANDOWSKI, « Association les Amis de Brueil en Vexin »,
- ✚ Mme Dominique PELEGRIN, « Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières »,
- ✚ M. Philippe BERTHIER, « Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières »,
- ✚ Mme Corinne DUMONT, Yvelines Environnement,
- ✚ M. Jean Yves Le DREFF, Directeur Général Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI
- ✚ M. Jean-François BRICAUD, Directeur de l'usine de Gargenville - Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- ✚ M. MAGGION, Chef de projet Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- ✚ Mme Catherine BARBIER-AZAN, Responsable communication Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- ✚ M. Arsène KARM, Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- ✚ M. CLAVREUL, Directeur juridique, Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- ✚ M. JAOUEN, BURGEAP,
- ✚ M. KOVAKS, ECOSPHERE,
- ✚ M. ?, INERIS
- ✚ M. FLAMAND, BERNARD KRIEF INSTITUTIONNEL.

AUTRES INVITES (Nous sommes très nombreux et peut-être n'ai-je pas tout noté...)

- ✚ M. le Président de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin,
- ✚ M. le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin,
- ✚ Mme Sophie PRIMAS, Sénateur des Yvelines, mais qui n'était pas là et, a priori, non représentée...



Préambule du rédacteur : J'espère ne pas trop avoir déformé ma prise de note du déroulement de cette réunion (On entend parfois ce que l'on aimerait entendre et non ce qui a été dit...).

IMPORTANT : Nous aurions souhaité pouvoir renvoyer aux diaporamas qui nous ont été présentés durant la réunion. Ils ne nous ont été mis à disposition que le 19 décembre, après les avoir réclamés par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture, fusionnés en un seul diaporama et modifiés pour tenir compte de ce qui pouvait embarrasser Ciments CALCIA ! Nous nous en sommes étonnés par mail auprès de l'industriel... Voici sa réponse...

----- Message transféré-----

De : BARBIER AZAN Catherine <CBARBIERAZAN@ciments-calcia.fr>

Date : Tue, 23 Dec 2014 13:52:13 +0000

À : Dominique Pelegrin <dpelegrin@free.fr>

Cc : BRICAUD Jean Francois <jbricaud@ciments-calcia.fr>

Conversation : Diaporama Comité de Suivi du 15 décembre / Mise en ligne

Objet : RE: Diaporama Comité de Suivi du 15 décembre / Mise en ligne

Madame,

Je me permets de vous apporter les réponses aux interrogations que vous avez formulées.

Le diaporama qui a été mis en ligne tient compte effectivement des remarques formulées au cours du comité de suivi ce qui est tout à fait normal et qui résulte de l'écoute et de la concertation.

Concernant le nombre de slides, vous avez noté lors du comité de suivi que la présentation se terminait par la diapo numéro 82, alors que le diaporama mis en ligne en compte 48. L'explication est assez simple ; lors de la présentation, nous avons, en « réserve » les écrans présentés lors de la réunion du 10 décembre qui concernait la piste, au cas où certaines personnes souhaitaient les voir ou les revoir. Ce qui ne fut pas le cas. Ils n'ont donc pas été intégrés au document.

Vous mentionnez également, que le document en ligne comporte 48 diapos et que la dernière porte le numéro 50. Ce décalage vient du fait que lors de l'intégration des présentations faites par Burgeap et Ineris nous n'avons pas réinitialisé l'ensemble du document. Veuillez nous en excuser, nous veillerons à cette cohérence pour les futurs documents.

Soyez assurée, Madame, de notre total souhait et engagement dans le partage des informations et leur communication avec l'ensemble des parties prenantes.

A mon tour de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.



i.150

Italcementi

1854 - 2014

Catherine Barbier-Azan Responsable Communication Ciments Calcia Unibéton GSM CCB Les Technodes 78931 GUERVILLE Cedex France Tel: +33 (0)1 34 77 79 55 Portable : +33 (0)6 88 39 72 22
www.ciments-calcia.fr <<http://www.italcementigroup.com/>> - www.i-nova.net <<http://www.i-nova.net/>>

La langue de bois est une forme d'expression employée par les **hommes politiques**, les **responsables d'entreprises**, les **technocrates**... dans le but de :

- masquer une absence d'information précise,
- éviter de répondre à des questions embarrassantes,
- ne pas attirer l'attention sur un argumentaire défaillant,
- ne pas choquer un interlocuteur,
- dissimuler une vérité désagréable tout en feignant de la décrire,

- cacher des objectifs réels inavouables,
- faire adhérer à une idée en donnant l'impression de s'intéresser aux préoccupations du plus grand nombre,

["LE" diaporama est disponible ici](#)

M. PORTAL, arrivé à 14h25..., ouvre la réunion en précisant qu'elle est une réunion d'étape et rappelle les « règles du jeu » : il ne s'agit pas de revenir sur une question de principe ; l'opposition au projet est connue et intégrée ! Mais on continue de dialoguer... pour permettre à l'industriel de présenter les autres garanties environnementales afin d'aboutir à une vision plus claire de son projet.

M. PORTAL précise également qu'afin de présenter des « relevés de conclusions » de nos réunions acceptés par tous, il en adressera un projet auquel chacune des parties pourra contribuer avant diffusion de sa rédaction finale... Principe déjà appliqué pour la réunion thématique du 10 décembre dernier sur la thématique « piste » dont le projet de « relevé de conclusions » a été transmis le 12 décembre (Il semblerait que notre contestation du « relevé de conclusions » du « comité de suivi » du 20 octobre, reçu le 27 novembre..., ait, elle aussi, été « intégrée » par Monsieur le Sous-Préfet...).

M. PORTAL invite Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI à nous présenter son « diaporama » du jour dont la vue n°1 à l'écran s'intitule « Ouverture d'une carrière de calcaire cimentier sur la commune Brueil en Vexin »...

M. LEDREFF propose que compte-tenu de la densité du diaporama (nous verrons plus loin que la dernière vue porte le n°82 !), les interventions se fassent en fin de chaque thème...

M. MAGGION démarre la présentation par le thème « EAU », où nous retrouvons ce qui était prévu initialement (on prend les mêmes vues et on recommence...), avec toutes les conséquences qu'impliquaient le rabattement de la nappe phréatique... et puis, hop, cadeau, une vue à l'écran où « Ciments CALCIA a décidé d'exploiter au-dessus de la nappe » !!! Mais c'est 13% de réserves exploitables en moins, soit 4 ans d'exploitation d'après eux (Merci M. KALTEMBACHER qui a bien fait d'en faire la demande... Cf. compte-rendu réunion du 1^{er} décembre sur cette thématique « .../... M. KALTEMBACHER demande à CALCIA d'étudier pour le 15 décembre ce qui se passe « économiquement et environnementalement » si on arrête la carrière à un niveau raisonnable au-dessus de la nappe.../... »)

Dominique PELEGRIN demande à combien de mètres au-dessus de la nappe phréatique ? Réponse : 1 mètre ; et à GUITRANCOURT ? M. MAGGION semble beaucoup hésiter avant d'avancer un chiffre... mais, bon, disons 2 mètres au-dessus de la nappe.

M. GIROUD rappelle que l'exploitation va nécessairement perturber le filtrage naturel actuel qui alimente la nappe et constituer une modification considérable du système hydrogéologique ; le « sous terrain » n'est plus « sous terrain » dès lors que l'on retire le terrain au-dessus...

Par ailleurs, M. GIROUD relève et trouve très choquant cette vue où il est écrit « Ciments CALCIA a décidé d'exploiter », comme si cette décision lui appartenait !

M. LEDREFF : non, non, Ciments CALCIA a décidé de solliciter l'exploitation suivant un plan différent...

Mme SENEZ : Avez-vous fait une étude des risques en ce qui concerne l'épaisseur de 1 mètre entre la nappe phréatique et le fond du carreau ? Et les autres risques de pollution (accidentels notamment), comment seront-ils pris en charge ?

M. LEDREFF : Nous n'amplifions pas le risque !!!

Christian LEWANDOWSKI : Pourtant, les dumpers roulent au diesel, ce qui implique des particules fines ; si la piste est arrosée pour éviter les poussières (comme il se doit par temps sec...), il y a infiltration vers la nappe phréatique...

M. KALTEMBACHER : S'il y a pollution, il y a un polluant et une absence de filtrage, d'où une double responsabilité, du pollueur et de l'industriel... Toutefois, par expérience, je peux préciser qu'il existe des fonds géochimiques à l'état naturel au-delà des critères européens admis...

Mme LANTHIER : Pourquoi un mètre au-dessus de la nappe ? Est-ce un niveau raisonnable ? Une épaisseur suffisante à garantir cette nappe ? M. KALTEMBACHER veut lui répondre : la vitesse de perméabilité de ce type de sol est de 10 puissance -4, soit 0,1 millimètre/seconde... M. JAOUEN se permet d'intervenir... sans faire un cours d'hydrogéologie***, en fait c'est 0,01 millimètre/seconde, soit de l'ordre d'une année pour qu'une pollution parcourt un mètre de profondeur... ce que confirme M. KALTEMBACHER...

Gérard BEGUIN : Constate qu'il est prévu des fossés drainants en amont de la carrière pour rejet de l'eau de ruissellement en aval dans la Vallée aux Clercs. Il rappelle que c'est une vallée sèche de terre en culture et s'interroge sur les conséquences de ce rejet... D'autre part, ne nécessite-t-il pas un accord du propriétaire ? (car en fait, le propriétaire, c'est moi....) Réponse de M. JAOUEN : respect du SDAGE (tient compte des récurrences décennales) et surverse en conséquence donc pas d'impact pour le talweg (là, je n'ai pas tout suivi !)

Mme LANTHIER rappelle les impacts annoncés lors de la première étude présentée (pour mémoire, déficit de l'alimentation de 34% du plan d'eau du Haubert, 27% du débit de la Montcient et 17% vers la Vallée Danjon). Dans cette version, à combien chiffrer ces impacts ? Réponse de M. JAOUEN : « aucun ». M. KALTEMBACHER explicite : Effectivement, différence de durée d'infiltration avant et après exploitation, mais aucune pendant puisque plus d'infiltration... (???) (Encore une fois, ai-je bien tout compris ?)

M. PORTAL : Continuons s'il vous plaît car il est déjà 15h30... Avant de conclure sur ce thème de l'eau, d'autres questions ?

M. MAGGION : Le chemin rural sera dévié en limite du périmètre aval de la carrière pour répondre à la demande de M. CAFFIN...

Dominique PELEGRIN : Mais il y a toujours la proximité de l'exploitation pour les habitants de Brueil... et Bruno CAFFIN d'ajouter qu'il ne comprend toujours pas pourquoi la limite du périmètre aval ne pourrait pas être limité justement un peu avant le chemin rural existant pour qu'il demeure...

M. LEDREFF : N'en demandez pas trop ! Il faut un certain équilibre du donnant/donnant... Nous avons accepté de rester au-dessus de la nappe, donc acceptez les limites géographiques initiales !

Mme SENEÉ : Mais c'est juste une hérésie d'exploiter comme au temps du décret, en 2000 !

M. PORTAL : Peut-on considérer qu'il y a eu débat sur l'eau et que la proposition de l'industriel est acceptable ?

M. LEDREFF : Nous avons essayé de trouver le meilleur périmètre... et le problème du périmètre ne concerne pas cette thématique (autrement dit, hors sujet ?)...

Christian LEWANDOWSKI : Ne craignons nous pas une incidence chimique du fait de la découverte des terres, avec un risque pour l'eau potable ? M. MAGGION parle de phénomène de lessivage en rapport avec la circulation d'eau... M. KALTEMBACHER rappelle ce qui a déjà été dit à propos de la durée d'infiltration... Mme SENEÉ rappelle quant à elle que c'est la responsabilité de l'industriel, et de l'Etat s'il accepte son projet, en cas de pollution, mais aussi en cas d'évènement climatique dont

les conséquences n'auraient pas été prises en compte... M. KALTEMBERGER précise qu'en application de la loi sur les installations classées, la surveillance de la nappe phréatique fait l'objet d'une obligation réglementaire (surveillance piézométrique), et qu'en cas de problème, des sanctions sont prononcées à l'encontre de l'exploitation qui a l'obligation de remise en état...

M. PORTAL : Donc nous pouvons considérer que tout le monde est d'accord avec la proposition de Ciments CALCIA...

Dominique PELEGRIN : A la condition que ce ne soit pas le moyen de nous imposer d'autres choses non encore abordées...

Passons au thème de la « piste »... M. MAGGION précise qu'au terme de la réunion tenue le 10 décembre sur ce thème, au final, Ciments CALCIA prévoit l'étude préférentielle d'une piste « monovoie » (pour un dumper) capable de supporter le trafic de la phase de découverte et d'exploitation de la carrière.

M. PORTAL : Donc, abandon de l'idée d'utiliser la voie communale (route de Guitrancourt, à Brueil-en-Vexin). M. DAUGE confirme qu'il est effectivement contre... M. SAINT-AMAUX précise que Gargenville également contre... Bruno CAFFIN regrette que cette idée ne soit pas approfondie ; il suffirait de mettre en place un comptage du trafic qui pourrait permettre une vision différente du projet, une alternative au défrichement spectaculaire que suppose le projet de piste...

Dominique PELEGRIN : Rappelle que cette piste est en dehors de la zone 109 et dans un espace boisé protégé (répertoriée au SDRIF, etc...)

Christian LEWANDOWSKI : S'exprimant pour AABV, souhaite une piste couverte d'un toit végétal, fait état de l'idée exprimée par Pierre BELLICAUD pour AVF, savoir une voie ferrée pour le transport des blocs de calcaire extraits en wagonnets tractés par une locomotive à énergie électrique...

M. PORTAL : Ciments CALCIA, qu'en pensez-vous ? ... Pas de réponse...

M. GIROUD : Regrette le cheminement de la démarche ! Ciments CALCIA commence en sollicitant du Préfet qu'il prononce un arrêté de qualification en projet d'intérêt général pour une piste d'une emprise de 65 mètres, et prévoit maintenant une « étude préférentielle » d'une piste « monovoie » !!! Mais quoiqu'il en soit, le Président du PNR rappelle que toute piste est incompatible avec la charte du PNR et qu'au terme d'une expertise juridique de la décision du Conseil d'Etat de 2003, cette dernière exclue la possibilité du principe d'une piste tout autant que la possibilité de franchir le massif boisé...

M. PORTAL : Après avoir interrogé AVF, qui rejoint les propos de Marc GIROUD, puis AVL3C, qui rejoint également les propos de Marc GIROUD, déclare qu'il n'y a donc pas de consensus sur la solution du transport des matériaux proposée par Ciments CALCIA.

Passons au thème des « vibrations et émissions sonores des tirs de mine » ; la parole au représentant INERIS qui fait une rapide présentation de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, mandaté par Ciments CALCIA pour cette étude : le projet objet de cette étude est conforme à la réglementation qui s'attache principalement à la tenue du bâti.

Ah ! Petit problème technique... Une vue à l'écran annotée « Ne pas retenir – Maggion » ??? M. BRICAUD joue de la souris... mais ce n'est pas le bon diaporama... Le diaporama INERIS est à part de celui de Ciments CALCIA... « Bug »... On rallume la lumière, relance le PC, le projecteur redémarre... enfin, voilà la présentation INERIS...

Donc, présentation des missions de INERIS, cours de physique « pour les nuls »... En conclusion, Ciments CALCIA devra faire orienter les tirs de mines des fronts de taille à l'opposé du bâti (l'expérience des premières années permettant d'adapter les tirs suivants !)

Une question : Quelle incidence sur les maisons bâties sur calcaire ?

M. KALTEMBACHER : Parmi les prescriptions liées aux tirs de mines, il y a le monitoring des tirs ; au début, charges réduites pour servir de test avec bâti équipé de capteurs, pour vérification des calculs initiaux de l'étude INERIS. Parmi ces prescriptions, il est également prévu des points invariants de prises de mesures.

M. Etienne DE MAGNITOT : Il faut également faire attention aux bâtiments anciens... Le maire de Gargenville nous fait part de son expérience, habitant Garvenville de longue date, quand il était plus jeune, il y avait des tirs de mines tous les jours, et ça tremblait dans la maison, mais, aucune dégradation du bâti... Et puis, les techniques de tirs de mines se sont beaucoup améliorées...

Dominique PELEGRIN : Oui mais, il y a les poussières aussi ? M. PORTAL : c'est une question légitime... M. MAGGIO N parle d'un réseau de collecte des poussières avec des jauges, dont une à Brueil, pour définir l'état initial ; après quoi, on prévoit des modélisations pour démontrer que le niveau est acceptable (Je n'ai pas dû encore tout comprendre ?). Il fait état de 20 tirs par an (C'est drôle, durant notre visite de la carrière, on nous avait indiqué un tir par semaine, le mercredi ; est-ce à dire que l'usine ne fonctionne que 5 mois par an ?)

Retour au diaporama Ciments CALCIA. M. LEDREFF veut donner quelques informations complémentaires ; à l'écran, la vue n°82 « Calendrier prévisionnel du projet » : 2ème trimestre 2015 pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter auprès de l'administration (sur leur site : 01/06/2015...) Puis les « Engagements pris par Ciments CALCIA ». M. LEDREFF précise qu'il est prévu de restituer les terres à un tiers « indépendant », organisme de gestion garantissant qu'il n'y aura pas de centre d'enfouissement...

Jean-Daniel BEGUIN : Oui, mais il va manquer 50 mètres de matériau pour reposer la terre agricole ? M. MAGGION lui répond que le paysage sera remodelé... Questionné par Bruno CAFFIN, M. DAUGE précise que pour les terres agricoles à Guitrancourt, c'est un mauvais exemple car le réaménagement en terres agricoles a été pris trop tard (dans le sens où ce n'était pas d'actualité à l'époque...). Julien DEMARQUE précise que seuls 20 hectares ont été remis en terres agricoles.

M. SAINT-AMAUX (tient, notre Conseiller Général qui s'exprime ?) : Regarder, à Saint-Martin, c'est un exemple à suivre... on y a semé de l'orge... (Je suppose que c'est Saint-Martin-La-Garenne, donc carrière de sables et graviers alluvionnaires... c'est différent d'une carrière de matériaux calcaires, moins plat, non ?)

M. MAGGION rappelle qu'une étude a été confiée à la Chambre d'Agriculture pour déterminer les impositions techniques du réaménagement en terres agricoles...

M. GIROUD : Le seul engagement des Ciments CALCIA est qu'ils respectent la charte du PNR qui s'impose à eux comme à tout le monde... Donc, je conteste formellement le point 2 « Etude préférentielle pour une piste monovoie dans l'espace boisée » qui n'a aucune valeur d'engagement pour le PNR... Il faut repartir de zéro !

M. LEDREFF : L'aspect paysager sera évoqué seulement après avoir déroulé les phases du projet... (!)

Dominique PELEGRIN : Pose la question de l'impact sur le foncier des habitants de Brueil ? De plus, concernant l'usine de Gargenville, fait état d'un « accord de pollution »... Réaction épidermique de M. KALTEMBACHER : c'est une accusation grave que vous portez ! Je souhaite avoir des éléments de ce vous avancez...



Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières – Vexin Zone 109

Bruno CAFFIN : Pour l'impact foncier, sait que des études sur le sujet ont déjà été faites...

M.PORTAL : Beaucoup de questions restent à voir... Mais il est déjà 17h20, donc, Fin de la réunion.

***Pour ceux que cela intéresserait plus en détail, effectivement, cela semble vraiment très compliqué à déterminer...

http://wikhydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Wikigeotech:Ecoulements_souterrains

http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Darcy